



**Les GARANTIES AUTOMATIQUES de DURABILITE
des PRODUITS PRE-LAQUES – Version du 23 10 2015**

Ets VIELLEVOYE SA – Division TOLFER
LES GARANTIES AUTOMATIQUES
DE DURABILITE DES
PRODUITS PRELAQUES
Applicables au 01 janvier 2016



**Les GARANTIES AUTOMATIQUES de DURABILITE
des PRODUITS PRE-LAQUES – Version du 23 10 2015**

Les **Conditions Générales de Vente** du **Vendeur** font partie intégrante de la présente **Garantie**.

Introduction

Les **Ets Viellevoye SA – Division Tolfer** produisent et commercialisent des tôles profilées, des tôles ondulées, des panneaux tuiles, ainsi que tous les accessoires de finition nécessaires pour la construction de bardages et toitures.

Ces différents produits se résument comme suit:

- Tôle profilée TC32-250-4
- Tôle profilée TC40-250-4
- Tôle ondulée TC76-18
- Profil technique
- Panneau tuile
- Panneau isolant
- Tôle plane et accessoires de finition et de fixation
- Panneau translucide (non acier)

Ils se déclinent en différents formats en fonction des produits:

- Longueurs jusqu'à 14.500mm
- Largeurs utiles de 500 à 1100mm
- Epaisseurs de 0,4 à 1,0mm

Ces produits peuvent être fournis avec ou sans revêtement « Régulateur de condensation » sur la face inférieure.

La matière de base est de l'acier galvanisé à chaud avec une charge de revêtement métallique de 150 à 275g/m² au total des 2 faces, ou des épaisseurs de 11 à 20 microns par face. Les caractéristiques sont définies dans les normes EN10.326 et EN10.346.

Des revêtements d'alliage zinc/aluminium telles que le « Galfan » ou l'« Aluzinc » sont aussi utilisés, et bien que la charge soit différente eu égard à



**Les GARANTIES AUTOMATIQUES de DURABILITE
des PRODUITS PRE-LAQUES – Version du 23 10 2015**

la densité du revêtement métallique, les épaisseurs des revêtements métalliques sont identiques à celles du galvanisé.

Dans certains cas particuliers, des revêtements d'alliage Zinc/Aluminium Magnésium (ZAM) peuvent aussi être utilisés.

Cette tôle d'acier « galvanisée » à chaud est revêtue en continu par différents types de revêtements organiques.

Ces revêtements sont choisis en fonction de l'usage final et de l'environnement auxquels ils sont destinés.

La gamme standard des revêtements proposés par les **Ets Vieillevoye SA – Division Tolfer** se compose comme suit:

- TolferEco 15
- TolferStandard 25
- TolferHD 35
- TolferTHD 60
- TolferTHD 200

Ces revêtements sont disponibles, sur demande, en de nombreuses variantes de : teinte – métallisé – brillance – aspect lisse ou structuré – polyester ou polyuréthane ou fluoré ou chlorure de polyvinyle.

Il existe aussi une gamme de produits spéciaux qui sont disponibles, sur demande, pour répondre à des applications particulières, à savoir : les imprimés « Effet nuageux » - « Texturé » - « Mat profond » -

Les performances sont décrites dans les normes EN10.169 et EN13.523.

L'objectif du présent document est de préciser quelles sont les « **Garanties de durabilité** » des produits vendus par les **Ets Vieillevoye SA – Division Tolfer**.

Les produits pré-laqués des **Ets Vieillevoye SA – Division Tolfer** jouissent d'une durabilité exceptionnelle. La matière de base qui est approvisionnée chez les meilleurs producteurs, s'allie à l'expérience et au savoir faire des **Ets Vieillevoye SA – Division Tolfer**.



**Les GARANTIES AUTOMATIQUES de DURABILITE
des PRODUITS PRE-LAQUES – Version du 23 10 2015**

Les produits sont vérifiés par des laboratoires certifiés, et ils répondent aux normes internationales.

La durabilité des produits des **Ets Viellevoye SA – Division Tolfer** est traduite dans le présent document qui précise le nombre d'années de garanties accordées aux clients des **Ets Viellevoye SA – Division Tolfer** en fonction du couple « *Produit/Environnement* ».

IL Y A TOUJOURS UN PRODUIT TOLFER ADAPTE A VOTRE APPLICATION

1- OBJET de la GARANTIE

La présente garantie (ci-après dénommée la « **Garantie** ») s'applique à la fourniture par les **Ets Viellevoye SA – Division Tolfer** (ci-après dénommé le « **Vendeur** ») au client (ci-après dénommé le « **Bénéficiaire** ») de tôle profilée ou ondulée, de panneau tuile ou isolant de premier choix, réalisés à partir d'acier revêtu de zinc ou d'alliage de zinc, pré-laqué (ci-après dénommé les « **Produits** »), destiné à être utilisés dans des conditions normales en bardage ou toiture extérieurs de bâtiment en Allemagne, Belgique, France métropolitaine, Pays-Bas, G.D. du Luxembourg.

Le terme « conditions normales » signifie ici une utilisation de routine normale et régulière des **Produits** comme visé et/ou conseillé par le **Vendeur**.

Le **Vendeur** déclare que les caractéristiques des **Produits** revêtus sont conformes aux normes EN 10326 – EN 10346 – EN 10169 – EN 13523, en vigueur à la date de livraison des **Produits**.

Dans les conditions et limites de la présente **Garantie** et de l'ensemble de ses **Annexes**, le **Vendeur** garantit au **Bénéficiaire** :

- Le non-percement par oxydation du métal support

2- DUREE de la GARANTIE

La présente **Garantie** prend effet à compter de la date d'expédition des **Produits** au **Bénéficiaire** et n'excédera pas les durées indiquées dans les tableaux figurant à **l'Annexe A**.

3- ETENDUE DE LA GARANTIE

Dans l'hypothèse où les **Produits** seraient reconnus défectueux par le **Vendeur**, ce dernier, à son choix, sera tenu de, à l'exclusion de la prise en charge de toutes autres pertes ou dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels subis par le **Bénéficiaire** ou par toute autre personne :

- Soit au remplacement ou remboursement, à due concurrence, des **Produits** défectueux,
- Soit à la remise en peinture des surfaces défectueuses des **Produits**, composée de la prise en charge de la fourniture des peintures de réfection et des frais d'application.

Le remplacement et/ou le remboursement et/ou la remise en peinture des **Produits** :

- Seront limités aux seules zones endommagées : les éventuelles différences d'aspect par rapport aux zones conservées ne pourront faire l'objet d'aucune indemnisation de quelque nature que ce soit,
- N'ouvriront aucun droit de prolongation du délai de la **Garantie** initiale et n'entraîneront pas novation d'une seconde période de **Garantie**.

La responsabilité du **Vendeur** sera limitée à la valeur facturée hors taxe des **Produits** défectueux dans les limites et proportions suivantes :

<u>Date de la mise en œuvre de la Garantie par le Bénéficiaire</u>	<u>Légende</u> P : Contribution du Vendeur . G : Nombre total d’années de la Garantie (durée totale initiale accordée pour la Garantie). R : Nombre d’années restant à courir de la Garantie au moment de la déclaration du litige.
< ou = à 5 ans à partir de la date de la facture.	P = 100%
> à 5 ans à partir de la date de la facture.	$P = \frac{R}{G - 5} \times 100$

4- CONDITIONS DE LA GARANTIE

En sa qualité de professionnel expérimenté de la construction, le **Bénéficiaire** veillera à apporter toute la diligence nécessaire à la définition, l’exécution et le contrôle des opérations d’acheminement, de stockage, de manutention et de mise en œuvre des **Produits**.

La présente **Garantie** est subordonnée au respect permanent par le **Bénéficiaire** des conditions cumulatives suivantes :

4.1. Transport, stockage, manutention des Produits

Les opérations de transport, de stockage et de manutention des **Produits** seront effectuées sous le contrôle et la responsabilité du **Bénéficiaire** et devront, en tout état de cause, être effectuées en parfaite conformité avec les règles de l’art et réglementations en vigueur (telles que notamment D.T.U., normes, avis techniques, règles professionnelles et documentations du **Vendeur** telles que notamment « Catalogue Produits et Services » et « Fiches Techniques – **Annexe D** » à consulter sur notre site internet www.viellevoye.be), et dans des conditions propres à assurer la parfaite intégrité des **Produits**.

Toutes mesures appropriées devront être prises par le **Bénéficiaire** et/ou toutes autres personnes désignées par ce dernier afin de prévenir tout dommage notamment au film de peinture au cours ou du fait de ces différentes opérations.

Le stockage des **Produits** sur site du Bénéficiaire ou sur chantier ne devra pas excéder une durée de un (1) mois à compter de leur livraison.

Les profils doivent être stockés dans un endroit sec, à l’abri des intempéries et du soleil, et avec une ventilation suffisante.

Lorsque les colis sont stockés à l’extérieur, il est recommandé de les incliner légèrement pour éviter la stagnation d’eau.

Il est aussi recommandé de retirer tout emballage plastique protégeant le colis.

Une bâche permettra de protéger le colis, mais elle ne doit pas être en contact avec les profils pour assurer une ventilation du colis.

Il est impératif de soutenir les paquets tous les mètres, et de s’assurer qu’il n’y a pas de formation de zone de rétention d’eau.

Lors de la manutention des profilés, il faut éviter de les faire glisser l’un sur l’autre pour éviter les griffures.

Les panneaux de grand format doivent être manipulés par 2 personnes ou plus.

Remarque pour les **Produits** avec système régulateur de condensation :

Les colis doivent être stockés dans des conditions qui préservent les produits de l’humidité, par exemple en magasin couvert, sous bâche, les colis étant isolés du sol par l’intermédiaire d’un calage ménageant un espace suffisant pour permettre une bonne aération tout en évitant toute déformation irréversible des plaques.

Note : les éventuels cas particuliers, non définis dans les présents documents, devront faire l’objet d’une consultation du **Vendeur** sur l’initiative du **Bénéficiaire**. Les caractéristiques et les prescriptions d’emploi des **Produits** seront alors définies conjointement dans le cadre d’un accord écrit et préalable à la commande.

4.2. Mise en œuvre des **Produits**

La mise en œuvre des **Produits** par le **Bénéficiaire** et/ou par toutes autres personnes désignées par ce dernier devra être effectuée en parfaite conformité avec les règles de l'art et réglementations en vigueur (telles que notamment D.T.U., normes, avis techniques, règles professionnelles et documentations du **Vendeur** telles que notamment « Catalogue Produits et Services » et « Fiches Techniques – **Annexe D** » à consulter sur notre site internet www.viellevoye.be), et dans des conditions propres à assurer la parfaite intégrité des **Produits**.

Tout film de protection qui aurait été appliqué sur les **Produits** par le **Vendeur** devra être retiré au plus tard trois (3) mois après l'application du film et immédiatement après la pose des **Produits**.

Toutes mesures appropriées devront être prises par le **Bénéficiaire** et/ou toutes autres personnes désignées par ce dernier afin de prévenir une dégradation du film de peinture qui pourrait résulter des coupes, découpes, perçages et, plus généralement, de toutes opérations de montage ou de façonnage exécutées in-situ.

Par exemple, pour la coupe des profils, il est préférable d'utiliser une grignoteuse à coupe à froid au lieu de disque abrasif ou de tronçonnage.

Les profils doivent immédiatement être débarrassés des débris et copeaux de découpe et de perçage, ainsi que tout objet indésirable comme par exemple des vis de fixation oubliées sur la couverture.

S'ils doivent être nettoyés, cela sera avec de l'eau claire et une brosse douce.

Le redoublement des tôles doit être de 200mm minimum si la pente est inférieure à 10°, et 2 bandes d'étanchéité en butyle sont placées.

La conception et la réalisation de l'ouvrage ainsi que les éventuelles modifications ultérieures de l'ouvrage ne doivent pas conduire à :

- Des fléchissements qui puissent former une retenue d'eau ou à une accumulation de débris de toutes natures
- Une inclinaison du toit du bâtiment de moins de 5° ou 8,7%.

Les GARANTIES AUTOMATIQUES de DURABILITE des PRODUITS PRE-LAQUES – Version du 23 10 2015

- Un assemblage dommageable des **Produits** avec des matériaux incompatibles,
- Une utilisation des **Produits** pour un usage impropre à leur destination.

Remarque pour les **Produits** avec système régulateur de condensation :

Pour le bon fonctionnement du système régulateur de condensation, il faut ventiler la sous face de la couverture.

Le produit doit être appliqué uniquement en couverture froide.

Le produit ne s'utilise que dans les locaux d'ambiance saine de faible ou moyenne hygrométrie.

Une ambiance saine étant un milieu ne présentant aucune agressivité due à des composés chimiques et/ou corrosifs.

4.3. Entretien des **Produits**

Un lavage naturel des surfaces pré-laquées doit pouvoir être normalement assuré par les précipitations atmosphériques, pour éviter tout encrassement préjudiciable à la tenue de celles-ci (dépôt de poussière, de feuilles, débris divers, etc.).

Pour les surfaces non soumises à ce lavage naturel, un entretien régulier est obligatoire selon une périodicité minimale équivalente à :

- Un lavage annuel, sans recours à des produits abrasifs ou agressifs, le **Bénéficiaire** devant apporter la preuve dudit entretien,
- Un traitement systématique et immédiat des parties pouvant présenter, pour des raisons diverses, des amorces de corrosion.

Un contrôle de l'état du revêtement et un entretien préventif devront être effectués tous les ans par le **Bénéficiaire**, conformément aux règles de l'art et réglementations en vigueur (telles que notamment D.T.U., normes, avis techniques, règles professionnelles et documentations du **Vendeur** telles que notamment « Catalogue Produits et Services » et « Fiches Techniques – **Annexe D** » à consulter sur notre site internet www.viellevoye.be), le **Bénéficiaire** s'assurant que ces préconisations seront communiquées à ses propres clients éventuels.

Tout endommagement de la couche supérieure des **Produits** doit être retouché immédiatement avec de la peinture de retouche appropriée.

5- EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

5.1. La présente *Garantie* ne couvre pas les désordres consécutifs à :

- Un transport, un stockage, une manutention, une manipulation, une mise en œuvre et un entretien des **Produits** par le **Bénéficiaire** et/ou toutes autres personnes participant en tout ou partie à la réalisation de ces diverses opérations non conforme aux prescriptions figurant à l'article 4 ci-dessus, et, aux règles de l'art et réglementations en vigueur (telles que notamment D.T.U., normes, avis techniques, règles professionnelles et documentations du **Vendeur** telles que notamment « Catalogue Produits et Services » et « Fiches Techniques » à consulter sur notre site internet www.viellevoye.be), le **Bénéficiaire** s'assurant que ces préconisations seront communiquées à ses propres clients éventuels.
- Tout acte du **Bénéficiaire** ou toutes autres personnes désignées par ce dernier telle que notamment des coupes, découpes et perçage. De surcroît, tout « enrrouillement » du revêtement provoqué par la présence de particules métalliques provenant de ces opérations de transformation ne sera pas couvert par la présente **Garantie**.
- L'assemblage des **Produits** par le **Bénéficiaire** ou toutes autres personnes désignées par ce dernier avec des matières engendrant une différence de potentiel électrique.
- Un dommage consécutif à une cause extérieure telle que la pollution, incendie, fumée, dégagement accidentel provoquant des fumées corrosives ou tout cas de force majeure et de façon générale toute cause extérieure au processus de fabrication du **Vendeur**.

5.2. De surcroît, la présente *Garantie* ne couvre pas :

- L'apparition de corrosion à partir de l'envers de bande et des parties intérieures des recouvrements transversaux ou l'apparition de tous autres effets provenant de l'intérieur du bâtiment.
- Les matériaux exposés au front de mer, tel que défini dans le cadre de l'**Annexe B** ci-après.
- Les matériaux soumis d'une façon continue ou intermittente :

- A un environnement avec une forte teneur en composés chimiques agressifs ou corrosifs susceptibles d'attaquer le métal pré-laqué par condensation ou ruissellement.
Par exemple : retombées de fumées contenant des vapeurs sulfureuses, retombées acides ou basiques de certaines usines, etc...
- A des températures surfaciques anormalement élevées et concentrées.
- A d'autres conditions particulières, telles que notamment pollution, tempête de sable, utilisation extérieure au domaine d'application de la **Garantie**.

La **Garantie** cessera si la nature de l'environnement, les conditions d'exposition et d'utilisation s'aggravaient par rapport à celles définies dans les domaines d'application tels que spécifiés dans le tableau figurant dans le cadre de l'**Annexe A** ci-après.

Remarque pour les **Produits** avec système régulateur de condensation :

Les **Produits** avec système régulateur de condensation ne doivent pas être utilisés dans les cas suivants :

Locaux à forte concentration humaine ou animale : gymnase, bâtiment agricole,...

Locaux à forte production de vapeur d'eau : piscine, sauna, bain turc, conserverie, teinturerie, papeterie, laiterie, brasserie, atelier de polissage, blanchisserie, atelier de tissage,...

Locaux à atmosphère humide contrôlée pour les besoins de la fabrication des produits : boulangerie, pâtisserie, laiterie, imprimerie, tannage de cuir, atelier de peinture et/ou de photographie, atelier de traitement du tabac,...

Les bâtiments exposés au voisinage de la mer, sur le littoral sur une profondeur d'environ 5kms, le sommet des falaises, les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées.

6 - EXERCICE DE LA GARANTIE

Toute demande de mise en jeu de la présente **Garantie** ne peut être présentée qu'après complet paiement du montant facturé par le **Vendeur**, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai, dès lors que les désordres ont atteint 5% au moins de la surface totale extérieure de la couverture et/ou

du bardage du bâtiment et, en tout état de cause, avant que les zones dégradées n'excèdent 10% de ladite surface, sous peine de forclusion.

Cette lettre, accompagnée du certificat de garantie, lorsque celui-ci a été remis par le **Vendeur** au **Bénéficiaire**, et de la facture devra être adressée au Service Commercial du **Vendeur** dont les coordonnées figurent à l'**Annexe E** ci-après.

7 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Sauf garanties complémentaires octroyées par le **Vendeur** par écrit dans un document séparé, la présente **Garantie** se limite à celle stipulée dans le présent document.

Les garanties complémentaires ou particulières sont utilisées pour des environnements et/ou des produits non définis dans la présente **Garantie**. Elles font toujours l'objet d'une enquête préalable d'environnement qui se trouve à l'**Annexe C**.

8 - TRIBUNAUX COMPETENTS ET DROIT APPLICABLE

Les Garanties Automatiques de Durabilité des Produits Pré-Laqués des **Ets Viellevoye SA – Division Tolfer** existent en français, néerlandais, et allemand.

En cas de conflit, la version française fera foi.

En cas de vente internationale ou domestique, le droit belge est le seul droit applicable à la présente **Garantie** et aux litiges qui pourraient survenir entre le **Vendeur** et le **Bénéficiaire**.

Les tribunaux de Liège seront seuls compétents pour tout différend pouvant survenir dans le cadre de la présente **Garantie**.

Le **Vendeur** se réserve toutefois le droit de porter tout litige l'opposant au **Bénéficiaire** devant les tribunaux du domicile du **Bénéficiaire**.

ANNEXE A

TABLEAU de DUREE de la GARANTIE

Produits bâtiments									
Garantie automatique sans enquête d'environnement pour le couple « Produit/Environnement »									
Durée de la « Garantie » pour le non percement de la tôle en nombre d'années									
Revêtement finition sur la face exposée		Atmosphères extérieures							
Nature	Epaisseur	Rurale non polluée	Urbaine et/ou Industrielle		Marine			Spéciale	
			Normale	Sévère	20 à 3kms	3 à 1kms (****)	Mixte	Fort U.V.	Particulière
TolferEco 15 (*)	15μ	5	NG	NG	NG	NG	NG	NG	NG
TolferStandard 25 (**)	25μ	10	10	NG	10	NG	NG	10	NG
TolferHD 35 (**)	35μ	10	10	E	10	10	E	10	E
TolferTHD 60 (***)	60μ	10	10	10	10	10	10	10	E
TolferTHD 200 (**)	200μ	10	10	10	10	10	10	10	E
(*) – Z150 ou équivalent (**) – Z225 ou équivalent (***) – Z275 ou équivalent (****) – A moins 1km, enquête d'environnement est requise. Le front de mer n'est jamais garanti. Mixte : marin et industriel.		Légende : - 5 et 10 = Nombre d'années de non percement de la tôle. - NG = Produit non garanti dans l'environnement concerné. - E = La garantie n'est pas automatique. Elle sera définie et accordée uniquement après enquête d'environnement du vendeur. (Voir annexe C).							

ANNEXE B

DEFINITIONS des ATMOSPHERES EXTERIEURES

La norme 10169 décrit les environnements extérieurs comme suit.

1° - 900m MAXIMUM D'ALTITUDE

1°.1 - Atmosphère rurale

Atmosphère prévalant dans les zones rurales et les petites villes, sans contamination significative par des agents corrosifs comme le dioxyde de soufre et/ou les chlorures.

1°.2 - Atmosphère urbaine

Atmosphère contaminée, prévalant dans les zones à forte densité de population, sans activité industrielle importante.

Elle présente des concentrations modérées en polluants tels que le dioxyde de soufre et/ou les chlorures.

1°.3 - Atmosphère industrielle

Atmosphère contaminée par les polluants corrosifs rejetés par l'industrie locale et l'industrie régionale (surtout le dioxyde de soufre).

1°.4 - Atmosphère marine

Atmosphère régnant en mer et en zone côtière.

Remarque 1

Une atmosphère marine s'étend sur une certaine distance à l'intérieur des terres selon la topographie et la direction des vents dominants.

Elle est très chargée en sels marins : surtout des chlorures.

Remarque 2

Les explications suivantes peuvent être utilisées à titre indicatif :

— la faible salinité est caractéristique des zones situées entre 10 km et 20 km du rivage ;

— la salinité modérée est caractéristique des zones situées entre 3 km et 10 km du rivage ;

— la salinité élevée est caractéristique des zones situées entre le rivage et 3 km à l'intérieur des terres.

Remarque 3

Une distinction doit être faite entre rivage et front de mer.

Le front de mer est défini comme étant l'endroit directement exposé à l'attaque de l'eau de mer et des embruns.

1°.5 - Atmosphère industrielle et marine

Atmosphère combinant les conditions des atmosphères 1°.3 et 1°.4.

1°.6 - Atmosphère à fort UV

Les constructions érigées dans les départements et territoires outre-mer entre le 37^{ème} parallèle nord et le 37^{ème} parallèle sud.

2° - ALTITUDE SUPERIEURE A 900m

2°.1 - Spécial environnement à fort UV

Il s'agit de bâtiment sujet à un environnement à fort rayonnement ultra-violet. Particulièrement les constructions localisées à une altitude supérieure à 900 mètres.

2°.2 – Environnement spécial et/ou particulier

Environnements dans lesquels la sévérité, des expositions décrites aux points 1° et 2° ci-dessus, est accrue par certains effets tels que : l'abrasion, haute température, forte hygrométrie, importants dépôts de poussières, embruns et front de mer...etc...

En général, les bâtiments construits dans ce type d'environnement, font l'objet d'une enquête préalable avant d'accorder une garantie de durabilité.

Remarque générale

Dans un type donné d'environnement atmosphérique, diverses catégories de corrosivité peuvent être observées en fonction de l'emplacement, à savoir :

- en plein air : des influences climatiques et des agents corrosifs peuvent avoir une action sur les matériaux métalliques ;
- sous abri : à l'exception de la pluie, du rayonnement et de l'absorption solaires, d'autres facteurs climatiques (condensation) et des agents corrosifs peuvent agir sur les matériaux métalliques.

ANNEXE C

ENQUETE d'ENVIRONNEMENT

Le questionnaire est à remplir par le client en vue d'obtenir une aide pour le type de produit à acheter et/ou obtenir une garantie de durabilité sur les produits des Ets Viellevoye SA destinés à la couverture ou au bardage des bâtiments.

0. **REFERENCES de l'ENQUETE**Date

1. **IDENTITE du DEMANDEUR**

Raison Sociale :

Activité Professionnelle :

.....

Adresse :

Téléphone : Fax..... Mail.....

Personne chargée du suivi de l'affaire :

Dossier suivi chez les Ets Viellevoye SA – Division Tolfer

Par Monsieur :

Adresse :

Téléphone : Fax..... Mail.....

2. **DEFINITION DU BATIMENT ENVISAGE**

2.1. **Remarques préliminaires**

S'agit-il d'une extension de construction déjà réalisée avec notre matériau ?

OUI

NON

Si OUI, préciser les références de la commande concernée :

Date :

N° de commande :

Tonnage :

2.2. **Produits envisagés**

o **Couverture**

Nom du Profil :

Epaisseur du support métallique :mm

Type: TolferEco 15 – TolferStandard 25 – TolferHD 35 – TolferTHD 60 – TolferTHD 200

Autre produit :

- revêtement organique :Epaisseur.../...//.../... μ

- revêtement métallique :

Surface à couvrir :m²

Pente :%

Les GARANTIES AUTOMATIQUES de DURABILITE des PRODUITS PRE-LAQUES – Version du 23 10 2015

o Bardage

Nom du Profil :

Epaisseur du support métallique:mm

Type : TolferEco 15 – TolferStandard 25 – TolferHD 35 – TolferTHD 60 – TolferTHD 200

Autre produit:

- revêtement organique :Epaisseur.../...//.../... μ

- revêtement métallique :

Surface à couvrir :m²

3. DEFINITION DE L' ENVIRONNEMENT

3.1. LOCALISATION DE LA FOURNITURE

Implantation géographique du chantier :

Raison Sociale :

Rue :

Ville :Pays.....

Code Postal :Téléphone.....

3.2. Affectation du bâtiment : à préciser de manière détaillée

Bâtiment à usage d'habitation :

industriel :

agricole :

autre :

3.3. TYPE D'ATMOSPHERE

- Proximité de la mer
 - immédiate - inférieure à 3 km
 - de 3 à 50 km
 - supérieure à 50 km
- Fréquences des chutes de neige
 - importantes
 - moyennes
 - faibles
- Ensoleillement
 - important
 - moyen
 - faible
- Précipitations pluviales
 - importantes

4. RISQUES DE CORROSION

4.1. PAR AGENTS EXTERIEURS

- Le bâtiment est-il chauffé au fuel ? OUI NON
 Emplacement de la cheminée d'évacuation des fumées ?

- Y a-t-il à proximité et à quelle distance, des générateurs de fumée de chauffage au fuel ?

- Le bâtiment est-il à proximité
 d'usine
 de laboratoires
 de bâtiment hébergeant des animaux.....
 Type de production de ces usines et produits traités ?

 Distance d'implantation de ces usines ?

- Y a-t-il, à proximité, des émanations de vapeurs ou de gaz ?
 Type de vapeurs :
 Type de gaz :
- Y a-t-il, à proximité, des générateurs de produits pulvérulents, ou des emplacements de
 stockage de produits en fermentation ?
 Type de produits ?.....
 Les émanations gazeuses ou pulvérulentes sont-elles sous les vents dominants

- Joindre un plan de localisation de ces différentes installations avec indication des
 distances et des vents dominants.

4.2. PAR AGENTS INTERIEURS

- Type d'industrie ou de stockage envisagé dans le bâtiment ?

- Y a-t-il emploi ou stockage de produits chimiques ?
 Lesquels ?

- Y a-t-il émanations de vapeurs ou de gaz à l'intérieur du bâtiment ?
 Lesquelles ?

- La teneur en ozone dans ce bâtiment est-elle élevée ?

ANNEXE D

FICHES TECHNIQUES

Fiche technique

TolferEco 15

Type de revêtement

Polyester thermodurcissable.

Revêtements économiques.

Sous-toiture industrielle, intérieure de bâtiment, et industrie générale, dans un environnement rural non pollué.

Garantie de durabilité très limitée.

Description des revêtements

Revêtement métallique : Galvanisé à chaud en continu Z150

Revêtement organique : Epaisseur de 15 μ face supérieure et de 5 μ face inférieure

Constitution : Polyester

Brillance – Gardner 60° : 20 à 30%

Teintes : Gamme complète sauf teintes très claires, très vives, et métallisées

Protection temporaire : Film polyéthylène sur demande

Performances de la peinture

Dureté « crayon » superficielle : HB à F

Dureté Clemen de percement : 1.000g

Résistance corrosion au brouillard salin : 240 heures

Résistance condensation au QCT : 750 heures

Résistance aux UV au test QUV (UVA + H₂O) : Non classé

Résistance à la température : 3 semaines à 75°C

Résistance aux acides et aux bases : Moyen

Résistance aux solvants aliphatique et alcoolique : Moyen

Résistances aux solvants cétonique et chloré : Faible

Résistance aux huiles minérales : Moyen

Garantie de durabilité : Limitée à 5 ans en environnement rural non pollué

Remarques :

Les performances indiquées sont des moyennes et sont sujettes à variation.

Ces données n'ont aucun caractère contractuel et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution technologique apportée au produit. Seules les caractéristiques de la « Confirmation de vente » sont contractuelles.

Les peintures de retouches peuvent être effectuées à la brosse, au pistolet ou à l'aérosol : nous contacter

Fiche technique

TolferStandard 25

Type de revêtement

Polyester thermodurcissable ayant une très bonne dureté.

Revêtements avec une bonne résistance à la corrosion ainsi qu'une bonne stabilité de la teinte et de l'aspect.

Bâtiment extérieur : bardage, toiture, accessoires, panneaux sandwiches...dans un environnement rural non pollué ou industriel non sévère.

Description des revêtements

Revêtement métallique : Galvanisé à chaud en continu Z225

Revêtement organique : Epaisseur de 25µ face supérieure et de 5µ face inférieure

Constitution : Polyester

Brillance – Gardner 60° : 30%

Teintes : Gamme complète

Protection temporaire : Film polyéthylène sur demande

Performances de la peinture

Dureté « crayon » superficielle : HB à H

Dureté Clemen de percement : 2.000g

Résistance corrosion au brouillard salin : RC3 - 360 heures

Résistance condensation au QCT : 1.000 heures

Résistance aux UV au test QUV (UVA + H₂O) : RUV2 – Rétention brillance >30% - dE<5

Résistance à la température : 1h à 150°C – 500h à 100°C – 6sem. à 75°C

Résistance aux acides et aux bases : Bon

Résistance aux solvants aliphatique et alcoolique : Très bon

Résistances aux solvants cétonique et chloré : Faible

Résistance aux solvants aromatiques : Bon à très bon

Résistance aux huiles minérales : Très bon

Garantie de durabilité : 10 ans dans des environnements rural non pollué, urbain ou industriel non sévère, marin de 20 à 3kms du rivage.

Remarques :

Les performances indiquées sont des moyennes et sont sujettes à variation.

Ces données n'ont aucun caractère contractuel et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution technologique apportée au produit. Seules les caractéristiques de la « Confirmation de vente » sont contractuelles.

Les peintures de retouches peuvent être effectuées à la brosse, au pistolet ou à l'aérosol : nous contacter

Fiche technique

TolferHD 35

Type de revêtement

Polyester thermodurcissable de **H**aute **D**urabilité ayant une très bonne dureté, ou Fluoré thermoplastique PVDF.

Revêtements avec une très bonne résistance à la corrosion ainsi qu'une très bonne stabilité de la teinte et de l'aspect.

Le polyester **HD** est particulièrement adapté pour les atmosphères agressives, comme par exemple : les climats chauds et humides.

Le PVDF apporte en plus une excellente résistance chimique.

Bâtiments industriels ou architecturaux pour des performances élevées exigées.

Description des revêtements

Revêtement métallique : Galvanisé à chaud en continu Z225

Revêtement organique : Epaisseur de 35µ face supérieure et de 7µ face inférieure

Constitution : Polyester ou PVDF

Brillance – Gardner 60° : 30%

Teintes : Gamme complète

Protection temporaire : Film polyéthylène sur demande

Performances de la peinture

Dureté « crayon » superficielle : HB à H

Dureté Clemen de percement : 2.000g

Résistance corrosion au brouillard salin : RC4 - 500 heures

Résistance condensation au QCT : 1.500 heures

Résistance aux UV au test QUV (UVA + H₂O) : RUV3 – Rétenion brillance >50% - dE<3

Résistance à la température : 1h à 150°C – 500h à 110°C – 6sem. à 90°C

Résistance aux acides et aux bases : Bon à très bon

Résistance aux solvants aliphatique et alcoolique : Très bon – Excellent pour le PVDF

Résistances aux solvants cétonique et chloré : Faible – Très bon pour le PVDF

Résistance aux solvants aromatiques : Très bon

Résistance aux huiles minérales : Très bon – Excellent pour le PVDF

Garantie de durabilité : 10 ans dans des environnements rural non pollué, urbain ou industriel non sévère, marin de 20 à 1kms du rivage, fort ensoleillement.

Remarques :

Les performances indiquées sont des moyennes et sont sujettes à variation.

Ces données n'ont aucun caractère contractuel et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution technologique apportée au produit. Seules les caractéristiques de la « Confirmation de vente » sont contractuelles.

Les peintures de retouches peuvent être effectuées à la brosse, au pistolet ou à l'aérosol : nous contacter.

Fiche technique

TolferTHD 60

Type de revêtement

Polyuréthane thermodurcissable ayant une très bonne résistance à l'abrasion.
Revêtements avec une excellente résistance à la corrosion ainsi qu'une excellente stabilité de la teinte et de l'aspect.
Particulièrement adapté aux bâtiments exposés dans des atmosphères sévères.

Description des revêtements

Revêtement métallique : Galvanisé à chaud en continu Z275
Revêtement organique : Epaisseur de 60µ face supérieure et de 15µ face inférieure
Constitution : Polyuréthane thermodurcissable avec billes de polyamide
Brillance – Gardner 60° : 30%
Teintes : Gamme complète
Protection temporaire : Film polyéthylène sur demande
Remarques : C'est un système épais sans PVC. Aspect grainé.

Performances de la peinture

Dureté « crayon » superficielle	: F à H
Dureté Clemen de percement	: 2.500g
Résistance corrosion au brouillard salin	: RC4 à RC5 - 750 heures
Résistance condensation au QCT	: 1.500 heures
Résistance aux UV au test QUV (UVA + H ₂ O)	: RUV4 – Rétenion brillance >80% - dE<2
Résistance à la température	: 1h à 125°C – 500h à 100°C – 6sem. à 75°C
Résistance aux acides et aux bases	: Très bon
Résistance aux solvants aliphatique et alcoolique	: Très bon
Résistances aux solvants cétonique et chloré	: Faible à moyen
Résistance aux solvants aromatiques	: Très bon
Résistance aux huiles minérales	: Très bon
Garantie de durabilité	: 10 ans dans des environnements rural non pollué, urbain ou industriel sévère ou non, marin ou mixte de 20 à 1kms du rivage, fort ensoleillement.

Remarques :

Les performances indiquées sont des moyennes et sont sujettes à variation.
Ces données n'ont aucun caractère contractuel et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution technologique apportée au produit. Seules les caractéristiques de la « Confirmation de vente » sont contractuelles.
Les peintures de retouches peuvent être effectuées à la brosse, au pistolet ou à l'aérosol : nous contacter.

Fiche technique

TolferTHD 200

Type de revêtement

Vinylique thermoplastique ayant une très bonne dureté de percement et une excellente résistance à l'abrasion en raison de l'épaisseur des revêtements.

Revêtements avec une excellente résistance à la corrosion ainsi qu'une bonne stabilité de la teinte et de l'aspect.

Particulièrement adapté aux bâtiments exposés dans des atmosphères sévères.

Description des revêtements

Revêtement métallique : Galvanisé à chaud en continu Z225

Revêtement organique : Epaisseur de 200 μ face supérieure et de 12 μ face inférieure

Constitution : Vinylique sans phtalate

Brillance – Gardner 60° : 30 à 40%

Teintes : Gamme complète

Protection temporaire : -

Remarques : Aspect cuir

Performances de la peinture

Dureté « crayon » superficielle : 4 à 6B

Dureté Clemen de percement : 3.500g

Résistance corrosion au brouillard salin : RC5 - 1.000 heures

Résistance condensation au QCT : 1.500 heures

Résistance aux UV au test QUV (UVA + H₂O) : RUV2 – Rétenion brillance >30% - dE<5

Résistance à la température : 1h à 120°C – 500h à 90°C – 6sem. à 75°C

Résistance aux acides et aux bases : Très bon

Résistance aux solvants aliphatique et alcoolique : Très bon

Résistances aux solvants cétonique et chloré : Faible

Résistance aux solvants aromatiques : Moyen

Résistance aux huiles minérales : Très bon

Garantie de durabilité : 10 ans dans des environnements rural non pollué, urbain ou industriel sévère ou non, marin ou mixte (marin & industriel) de 20 à 1kms du rivage, fort ensoleillement.

Remarques :

Les performances indiquées sont des moyennes et sont sujettes à variation.

Ces données n'ont aucun caractère contractuel et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution technologique apportée au produit. Seules les caractéristiques de la « Confirmation de vente » sont contractuelles.

Les peintures de retouches peuvent être effectuées à la brosse, au pistolet ou à l'aérosol : nous contacter.

ANNEXE E

ADRESSE des SERVICES COMMERCIAUX du VENDEUR

Le Service Commercial du **Vendeur** est localisé à l'adresse suivante :

Avenue de la Gare – n° 66

4610 – Beyne-Heusay

Belgique

Tél bureau : + 32 4 273 78 27

e.mail adresse : ippo@viellevoye.be